



Mars 2024

FO COM \ LA POSTE



NAO 2024

LOIN D'ÊTRE PARFAIT...

...MAIS QUELQUES AMÉLIORATIONS

Les Négociations Annuelles Obligatoires ont démarré en janvier 2024 avec des propositions qui étaient bien en deçà de l'inflation et des revendications de FO Com. Sous le prétexte de difficultés financières, l'austérité mise en avant par la poste ne doit pas être une constante ni une fatalité.

Après trois plénières et de nombreuses audiences demandées par FO, nous avons très largement contribué à faire évoluer les propositions de La Poste :

Classes I et II

- 3,5% d'augmentation (salaire de base, complément de rémunération et effet GVT* de 0,4% qui ne concerne qu'un tiers des postiers)
- Mise en place d'une augmentation complémentaire des premiers niveaux de grilles à hauteur de 0,15%
- Complément de rémunération 3,5% (à partir de juillet 2024)

Classe III

- Augmentation générale de 1,5%
- Augmentation individuelle de 2%
- Complément de rémunération 3,5% (à partir de juillet 2024)

Groupe A

- Augmentation générale de 1%
- Augmentation individuelle de 2,5%

Groupe B

- Augmentation individuelle de 3,5%
- Des mesures complémentaires de 0,5% pour les Directeurs de secteur et d'établissement
- Des mesures de promotion et gestion de carrières de 0,5% pour les Groupe A et B

Revalorisation du Forfait Mobilité Durable et de la première tranche de l'Indemnité Transport Véhicule Personnel (passant de 200 € à 250 €)
Le montant de la prime ultra-marine est augmenté de 3,5% (à partir de juillet 2024)

NOUS CONTINUERONS À PORTER NOS REVENDICATIONS



- ▶ Le 13^{ème} mois pour tous
- ▶ La rétroactivité au premier janvier de l'application des mesures salariales
- ▶ Le prolongement de la prise en compte de l'ancienneté au-delà de 28 ans
- ▶ Une revalorisation et un élargissement des villes éligibles à la prime dite « *de vie chère* »
- ▶ Une revalorisation et un élargissement du périmètre de la prime frontalière
- ▶ L'application de la directive européenne sur la transparence salariale (nouveau levier pour enfin atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes)
- ▶ Une lutte acharnée contre le tassement des grilles.

Les difficultés de recruter et même de conserver son personnel sont les conséquences de salaires bien trop faibles. La reconnaissance, l'investissement ne sont pas rémunérés à leur juste valeur. **FO Com** se bat pour la défense des rémunérations (salaires et traitements), il s'agit là de l'élément principal de nos revendications. Notre priorité, c'est toujours une plus forte augmentation générale des salaires!

* L'effet GVT (glissement, vieillissement, technicité) est un phénomène qui influe sur les variations de la masse salariale, voici sa **décomposition** :

1. **Glissement** : il correspond à l'augmentation des salaires due aux promotions individuelles.
2. **Vieillesse** : c'est l'augmentation des salaires liée à l'ancienneté des salariés.
3. **Technicité** : cette composante concerne la progression des compétences techniques, souvent liée à un changement de grade ou de corps après un concours ou une promotion.



www.focom-la poste.fr

DÉTERMINÉS

POUR NOUS SUIVRE

